

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Délibération N° DE_053_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 20/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de fonds de concours 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac notamment les dispositions incluant la Commune de Chaulhac comme l'une de ses communes membres;

Considérant que la Commune de Chaulhac souhaite réaliser une réhabilitation de son réseau d'eau potable pour le hameau de Nozerolles, il est envisagé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune de Chaulhac, conformément au plan de financement ci-dessous;

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable dans le cadre des travaux d'aménagement du village de Nozerolles

Monsieur le maire indique à l'assemblée que ces travaux sont éligibles au fonds de concours attribué par la communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac (CCTAMA) et présente le plan de financement pour l'eau potable pour un montant total de 101 349.79 € HT :

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024
Date de reception de l'AR: 27/09/2024

048-214800468-DE_053_2024-DE
A G E D I

Plan de financement réseau Nozerolles - Demande fonds de concours 2024

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montant HT	Types de recettes	Montant HT	%
Travaux AEP	48 475,00	DETR 2023	26532	26,18
Travaux AEP privatifs	17 655,00	Fonds de concours 2024	15000	14,80
Option surpresseur AEP	20 500,00	<i>Total subventions</i>	41532	40,98
Extension Basse tension et comptage B surpresseur	2 500,00	QP communale	59 817,79	59,02
<i>TOTAL des Travaux</i>	<i>89 130,00</i>			
divers - imprévus / repartition des dépenses	12 219,79			
GRAND TOTAL	101 349,79	GRAND TOTAL	101 349,79	100,00

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus;

Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac en vue de participer au financement de l'opération les réseaux AEP de Nozerolles à hauteur de 15 000.00 euros

Autorise M le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_036_2024 transmise en préfecture le 17/06/2024

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance

Daniel ROUSSET
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 27/09/2024
Date de réception de l'AR: 27/09/2024

048-214800468-DE_053_2024-DE
A G E D I